ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/GEN/163/Add.1

4 février 2021

(21-0925)

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

MESURES ADOPTÉES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 AYANT UNE INCIDENCE SUR LE SECTEUR AGRICOLE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR EL SALVADOR

Addendum

1. Faisant suite à sa communication G/AG/GEN/163 du 31 août 2020 sur les principales mesures qu'il a adoptées en lien avec la pandémie de COVID-19 ayant une incidence sur le secteur agricole, El Salvador communique la présente mise à jour.

2. El Salvador indique que, au 3 février 2021, toutes les mesures communiquées dans le document G/AG/GEN/163 sont arrivées à expiration.

3. El Salvador fait observer que le présent rapport *ad hoc* ne remplace pas les obligations en matière de transparence qui lui incombent normalement.